

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUN 2024 A 18 HEURES 30**

Etaient présents : Madame PADE  
Messieurs DELASSUS, KRACZKOWSKI, REGNIER, PIETERS,  
GREVIN et VERMERSCH

Etaient absents excusés : Madame POTEZ ayant donné pouvoir à Monsieur DELASSUS  
Madame CARON ayant donné pouvoir à Madame PADE  
Monsieur DUMEIGE ayant donné pouvoir à Monsieur GREVIN

Etait absent : Monsieur BEAURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur KRACZKOWSKI

Monsieur DELASSUS ouvre la séance.

**1) Délibération concernant l'adhésion au service « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Somme**

Monsieur le Maire informe que dans l'éventualité d'un besoin de personnel temporaire il serait opportun d'adhérer à la proposition de mise à disposition de personnel que propose le Centre de Gestion de la Somme.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme anime un service de « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service du CDG 80 propose aux collectivités de rechercher puis mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activité) ou sur un poste momentanément vacant.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque demande de mission de la part de la commune fera l'objet d'une fiche de renseignement qui en précisera l'objet, la période et les éléments de rémunération puis d'un contrat de travail avec l'agent identifié et enfin d'une facturation mensuelle auprès de la collectivité. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté. Il est rappelé que le taux de frais de gestion en vigueur à ce jour est de 8%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024,
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion d'une durée de trois ans,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application des dites conventions, le cas échéant.

POUR : 10 dont 3 pouvoirs

## **2) Délibération concernant l'approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément les articles L5214-16 et L5211-20 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 Décembre 2019 relative à l'orientation des Mobilités ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Nièvre et Somme au 1<sup>er</sup> Janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 Mai 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 Mai 2024 adoptant la modification des statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 7 Mai 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme a procédé à la modification de ses statuts. Il propose donc au conseil Municipal de délibérer pour approuver ces modifications statutaires.

Les modifications essentielles sont les suivantes :

. Actualisation des compétences obligatoires avec ajout de :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

. Ce qui relevait auparavant des compétences optionnelles est regroupé désormais avec ce qui relevait de la dénomination compétences facultatives sous l'item unique « compétences facultatives ».

. Ajout d'une compétence facultative :

- Transfert de compétence : création, études, aménagement, construction et gestion des crématoriums. Etant précisé que la gestion pourra être déléguée à un tiers à titre onéreux.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère,

### **Article 1 :**

- Approuve le transfert de la compétence « Crématoriums » à la CCNS à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024, et la modification des statuts qui s'y rapporte,

- Approuve les autres modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus.

## **Article 2 :**

Le Conseil Municipal autorise le Président de la Communauté de Communes Nièvre et Somme à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-17 du CGCT.

POUR : 10 dont 3 pouvoirs

### **3) Délibération concernant le règlement général du cimetière communal**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil le projet du règlement général du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le nouveau règlement général du cimetière communal qui entrera en application le 1<sup>er</sup> Juillet 2024 et qui abroge le précédent règlement. Ce nouveau règlement sera prochainement diffusé sur le site internet de la Commune et Intramuros.

POUR : 10 dont 3 pouvoirs

### **4) Délibération sur la cadence d'amortissement des travaux réalisés dans le cadre de l'éclairage public et décisions modificatives comptables s'y rapportant**

La Commune doit fixer la cadence d'amortissement des travaux réalisés dans le cadre de l'éclairage public de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer la cadence d'amortissement pour les travaux d'éclairage public, sur une année et pour ce faire vote POUR, à l'unanimité, les décisions modificatives comptables suivantes :

- Section de fonctionnement en dépenses :
  - Chapitre 023 : - 3 760,15 Euros
  - Chapitre 042 article 681 : + 3 760,15 Euros
  
- Section d'investissement en recettes :
  - Chapitre 021 : - 3 760,15 Euros
  - Chapitre 040 article 2804182 : + 3 760,15 Euros

POUR : 10 dont 3 pouvoirs

### **5) Informations et questions diverses**

Monsieur KRACZKOWSKI :

- remercie les administrés présents à la manifestation « Bourdon Party », nombreux malgré la météo maussade et également les musiciens et chanteurs. Le conseil remercie Monsieur KRACZKOWSKI pour l'organisation de cette soirée,

- informe que les inscriptions pour la colonie de vacances en baie de Somme devant se dérouler du 29 Juillet au 3 Août 2024, organisée par la Communauté de Communes Nièvre & Somme, sont ouvertes. Réservation : <https://www.nievresomme.fr> ou [lucas.bacquet@pep80.fr](mailto:lucas.bacquet@pep80.fr),

- rappelle que la fête locale se déroulera le Samedi 13 Juillet 2024 ainsi que le feu d'artifice et le feu de la Saint Jean. Manège et jeux gonflables gratuits et libre d'accès. Le 14 Juillet 2024 : défilé de la fête nationale suivi d'un vin d'honneur.

Monsieur DELASSUS informe que :

- le 25 Juin 2024, en début de soirée un feu a eu lieu Rue du Marais, dans une pièce cultivée par Monsieur BEUGNET, environ 2 hectares ont été brûlés. Un appel à témoins a été demandé par la gendarmerie, présence d'individus ou de véhicules,

- en Septembre, la commission « Environnement, Champs et Marais » sera réunie afin d'étudier le rapport remis par l'AMEVA concernant l'exutoire Rue d'Hangest ainsi que la procédure d'appel à candidature pour la location de la hutte communale se trouvant au bout du chemin de l'étang communal, le bail arrivant à échéance le 15 Avril 2025,

- suite à la demande de la Mairie, le Conseil Départemental a pris à sa charge la rénovation de l'entrée du parking des Cavins, Rue du Pont d'Hangest,

- les travaux d'éclairage public, passage des trois quarts du village en led, seront réalisés courant du mois de Septembre 2024 en collaboration avec la Fédération Départementale d'Energie.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 19 h 50.

Two handwritten signatures in blue ink. The top signature is a large, stylized cursive mark. The bottom signature is a smaller, more compact cursive mark.